

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 132

présenté par
M. Benoit

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, substituer au mot :

« suivantes »

les mots :

« et les départements suivants ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 9 par les mots :

« et Loire-Atlantique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les nouvelles régions créées grâce à ce projet de loi doivent traduire la volonté populaire de même que l’histoire, les réalités culturelles, sociologiques et économiques des populations concernées.

C’est pourquoi le présent amendement propose de rattacher la Loire-Atlantique à la région Bretagne, conformément à la volonté de la population de ces deux collectivités.

Ce rapprochement limité à la Loire Atlantique est justifié car ce département qui représente 40 % du PIB des Pays de la Loire et a un PIB plus important que 5 régions françaises a déjà le poids d’une région.